

Informations importantes à l'attention des futurs candidats

Afin de vous accompagner au mieux dans votre parcours de formation à la conduite, nous vous prions de prendre connaissance des informations importantes ci-dessous.

1. Inscription

- Le dossier d'inscription est considéré comme complet uniquement lorsque **l'ensemble des documents demandés** a été fournis.
- Tout document manquant peut entraîner un **retard dans le démarrage de la formation**.
- Le paiement des frais d'inscription doit être effectué **en espèces**.

2. Délais d'attente

- Un **délai d'attente** peut exister entre :
 - l'inscription et le début des cours théoriques ;
 - la réussite de l'examen théorique et le début des cours pratiques.
- Le **délai d'attente** pour débiter les cours pratiques peut varier en fonction :
 - du nombre de candidats inscrits sur la liste d'attente ;
 - de la disponibilité des instructeurs et des candidats.
- Les **délais d'attente** pour la partie pratique sont affichés en permanence dans nos bureaux et **sont susceptibles d'évoluer** à tout moment.

3. Cours théoriques

- La participation aux cours théoriques est **uniquement possible** sur présentation du certificat d'apprentissage.
- Le certificat d'apprentissage est envoyé par courrier et **doit être remis le premier jour du cours théorique**.
- Le calendrier des **différents modules** est disponible :
 - sur notre site internet ;
 - affiché à l'auto-école.
- Une **réservation est obligatoire** pour les cours théoriques en anglais. Pour plus de détails, veuillez consulter notre site internet. **Aucune réservation** n'est nécessaire pour les cours théoriques en luxembourgeois ou en français.
- Toute participation aux cours théoriques **au-delà des heures minimum obligatoires** est gratuite. Le candidat peut assister à un nombre illimité de cours théoriques avant son premier examen.
- **En cas de retard** supérieur à 15 minutes, le cours ne sera pas pris en compte.
- **Examen théorique**
 - Le candidat doit réserver lui-même son examen théorique. L'explication du déroulement de l'examen théorique ainsi que de la procédure de réservation sera donnée avant le début des cours théoriques. Le certificat d'apprentissage est à récupérer auprès de l'instructeur à la fin du dernier cours.
- **Après la réussite** de l'examen théorique, le candidat doit :
 - remettre son certificat d'apprentissage à l'auto-école ;
 - fournir ses disponibilités afin d'être ajouté à la liste d'attente pour la partie pratique

- **En cas d'échec** à l'examen théorique, une nouvelle participation à au minimum six heures de cours théoriques est obligatoire et donnera lieu à la facturation des frais applicables.

4. Cours pratiques

- Le candidat sera contacté par l'un de nos instructeurs, par appel téléphonique ou par SMS, dans les plus brefs.
- Les leçons pratiques sont planifiées **en fonction des disponibilités du candidat et de l'instructeur**, entre 8h00 et 18h00. (Jour ouvré)
- Le candidat est prié d'installer **l'application Drivelo** sur son téléphone afin d'avoir accès à son agenda pour les cours pratiques.
- Toutes les factures sont payables à réception, dans un délai de 15 jours. Les factures pour les leçons de conduite sont envoyées par email. **Les candidats sont priés de vérifier régulièrement leurs emails.**
- Toute leçon pratique non annulée **au minimum 72h ouvrables à l'avance** par téléphone, sera facturée au plein tarif.
- Toute leçon effectuée au-delà du nombre d'heures minimum requis sera facturée.
- En cas de **problème de communication** avec le candidat en raison de la langue, compromettant la sécurité pendant les leçons de conduite, nous nous réservons le droit de ne plus poursuivre la formation avec le candidat.
- **L'auto-école se réserve le droit** d'annuler l'examen pratique, si les factures ne sont pas réglées avant la date de l'examen.

4. Examens

- Le candidat doit solliciter, **au moins six semaines à l'avance**, une date d'examen auprès de son instructeur lorsqu'il souhaite se présenter à l'examen pratique.
- **Toute annulation de l'examen pratique** doit être effectuée au minimum 10 jours avant la date prévue. Passé ce délai, l'annulation n'est plus possible, sauf en cas de force majeure.

5. Informations importantes

- Il appartient au candidat de s'assurer que ses documents officiels (certificat d'apprentissage, pièce d'identité, permis de conduire, certificat de scolarité, etc.) sont valables pendant toute la durée de la formation.
- Les délais et conditions mentionnés ci-dessus peuvent être **modifiés sans préavis, conformément aux** décisions administratives ou légales.
- Il est de la responsabilité du candidat de **se tenir informé** et de respecter les consignes communiquées par l'auto-école.